



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2015



Conseillers en exercice	29
Présents	26
Votants	29
Pouvoirs	3

L'an deux mil quinze, le vingt-six février à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, maire en exercice.

Etaient présents : M. AMRANE, M. CHABOUD, M. CHAUVEAU, M. CHIFLET, Mme DUPRE, Mme FORT, M. FRAISSE, Mme GACHE, M. GERLAND, M. GIRAUD, Mme HART, M. JACQUET, M. LAM KAM, M. LE BELLEC, M. LE GALL, Mme MALLET, Mme MARQUET, Mme METTRA, Mme PETIT, Mme PRADON, Mme QUENTIN-NODIN, M. SAUREL, Mme VAN DE VOORT, Mme MALAVIEILLE, M. TETARD.

Etaient absents : Néant.

Etaient absentes excusées : Mme FABREGE, Mme VOSSEY, Mme SMITH.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : Mme FABREGE à M. AMRANE ; Mme VOSSEY à M. LE GALL ; Mme SMITH à M. TETARD.

Monsieur Olivier AMRANE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vient ensuite l'examen des questions à l'ordre du jour.

## **N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/15**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier dernier avec 25 voix pour et 3 abstentions.

Arrivée de Christel GACHE à 20 h 10.

<b>N° 2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015</b>
---

Le Maire introduit la séance en remerciant les élus en charge des finances ainsi que les services de la ville pour le travail réalisé.

**Stéphanie FORT et Jacques SAUREL** dressent un état des lieux de la situation financière (comme présenté dans le document ci-après).

A son tour, **Monsieur le Maire** présente les orientations budgétaires sur la durée du mandat puis les opérations envisagées sur 2015. Sont ainsi exposés :

En matière de **recettes de fonctionnement** :

- La volonté de ne pas jouer sur le levier fiscal, les taux d'imposition étant déjà très élevés (les plus importants des 13 communes de la CCRC),
- La diminution constante des dotations de l'Etat (de l'ordre de 100 000 € pour 2015).

En matière de **dépenses de fonctionnement** :

- Les charges de personnel seront contenues dans la même enveloppe que celle de 2014 (plusieurs départs ne seront pas remplacés),
- Les charges financières présentent pour l'instant plusieurs inconnues ; la priorité sera de sécuriser la dette et de limiter (autant que faire se peut) les frais financiers à des montants raisonnables,
- Les charges à caractère général tendront à diminuer afin de dégager quelques marges de manœuvre. Il est ici rappelé qu'un important travail en ce sens a été effectué par les élus, et que des économies substantielles ont été réalisées en 2014 (notamment sur les frais de réceptions, fêtes et cérémonies ou encore de communication),
- L'enveloppe des subventions allouées aux associations restera la même que 2014 mais avec une répartition différente, la volonté étant d'encourager le développement de projets et les initiatives nouvelles.

Enfin, à terme ces dépenses de fonctionnement pourraient évoluer à la baisse avec la mise en œuvre du schéma de mutualisation à l'échelle de l'intercommunalité.

Concernant les **recettes d'investissement**, outre les recettes courantes et celles issues des cessions de biens, la priorité sera la recherche d'autres modes de financement (partenariats extérieurs, demande de subventions) étant précisé, bien entendu, que les investissements réalisés le seront dans la limite des moyens disponibles et que rigueur et gestion efficace présideront à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire énonce les **principales orientations sur le mandat** :

- Entretien du patrimoine communal,
- Préservation du cadre de vie,
- Renforcement du lien social, de la proximité (notamment au travers d'actions portées par le CCAS) et de la sécurité,
- Etude sur les déplacements et la mobilité,
- Soutien au développement économique et touristique,
- Promotion du développement durable,
- Mise en œuvre d'une politique culture, animations, jeunesse et sports.

Il présente ensuite ce qui sera engagé sur **l'exercice 2015** :

- Poursuite de l'aménagement de la rive gauche du Mialan (stoppé jusqu'alors en raison d'un contentieux avec l'ancienne équipe municipale et soldé à l'amiable l'automne dernier),
- Aménagement de la Place Henri Richard,

- Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école des Brémondrières,
- Réhabilitation de l'espace Forot (ancienne bibliothèque),
- Extension de la crèche,
- Poursuite de la révision du PLU en y intégrant les nouvelles dispositions légales (loi ENE, ALUR...) et les obligations liées au SCOT,
- Réflexion autour du développement économique et touristique dans le cadre de la prestation confiée à cet effet à EPORA ; une ligne de crédit sera en l'occurrence ouverte pour procéder à l'acquisition de la propriété d'ELLIACOOP, coopérative avec laquelle plusieurs échanges ont eu lieu,
- Lancement d'une étude pour un schéma de circulation et le développement des modes de déplacement doux,
- Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
- Travaux d'entretien sur les équipements sportifs,
- Mise en œuvre d'actions autour du développement durable (aménagement de jardins partagés, réflexion sur l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques...),
- Travaux sur les infrastructures, réalisés dans le cadre du « droit de tirage » de la CCRC ou directement sous la maîtrise d'ouvrage de la CCRC : aménagement du chemin de Beauregard pour faciliter l'accès à Crussol, du chemin du Rhône à Monneron, réfection du pont Bow String. Pour ce qui est de la déviation de la RD 86, un point dur et pas des moindres, est celui de la maîtrise foncière des emprises concernées. Une propriété bâtie, affectée à une activité économique est impactée par le tracé et aucune négociation n'ayant été engagée jusqu'alors avec le propriétaire, le problème de l'acquisition mais surtout du déplacement de l'activité reste entier,
- Enfin, s'agissant des opérations objet des budgets annexes ou de celle réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMSPAD, elles se poursuivront sur 2015.

*La parole est donnée à l'opposition.*

*François TETARD intervient sur l'analyse financière de la commune.*

*Concernant la baisse des dotations de l'Etat, il estime qu'il n'y a rien de surprenant à ce que les collectivités locales participent au redressement des finances publiques et que, par ailleurs, cette situation ne doit pas être un frein à l'investissement.*

*Quant à la fiscalité, si les taux sont supérieurs à ceux de la moyenne de la strate, selon lui, ceux de la CCRC pourraient « exploser » avec les transferts de compétence et/ou la mutualisation des moyens évoqués dans l'exposé du Maire.*

*Il rappelle l'excédent budgétaire légué par l'ancienne municipalité et, sur les dépenses de fonctionnement, conclut en exprimant que la majorité aurait pu faire davantage d'économie sans les mouvements de personnel opérés au printemps dernier.*

*En matière d'investissement, il reproche l'absence de projets nouveaux, autres que ceux initiés par l'équipe précédente.*

*Le niveau de l'endettement, il le juge certes élevé mais comme beaucoup d'autres communes et ce qui importe, pour lui, est la capacité de faire face aux échéances de remboursement.*

*Enfin, il fait observer que l'analyse financière, dans sa conclusion, est un « copier-coller » de l'audit réalisé en début de mandat.*

*Il n'a pas d'observation sur les budgets annexes et, pour ce qui est de la SEMSPAD, termine en indiquant que bientôt « ce sera du pain béni ! ».*

*Valérie MALAVIEILLE intervient sur les orientations budgétaires, considérant que les choix se résument à des obligations qui incombent à la commune (comme l'entretien du patrimoine) ou encore à des actions qui relèvent de la CCRC. Elle formule par ailleurs plusieurs critiques :*

- La fermeture du service d'accueil de la Mission Locale Nord Ardèche, remplacé par celui de la Mission Locale Agglomération et Territoire du Grand Valentinois (pour un coût plus élevé et une qualité de prestation plus dégradée),
- L'opération « bourse aux permis de conduire » mise en place sur la commune, alors qu'au niveau du Département, le Maire s'est abstenu lors de son vote,
- Les projets autour des équipements sportifs, selon elle, manque cruellement d'ambition et ne répondent pas aux besoins des associations,
- Aucune indication budgétaire n'est fournie quant à la mise en place de la politique culturelle (la somme qui lui sera allouée sera-t-elle du même ordre que la subvention de fonctionnement attribuée antérieurement à l'OMAC ?),
- Les subventions versées aux associations dans le cadre d'appel à projets, risquent de pénaliser celles qui ne feraient pas preuve d'initiative,
- Le renforcement du service Jeunesse, Sport et Animations est évoqué alors que l'enveloppe relative aux frais de personnel est annoncée maintenue. De plus, si le transfert de compétences et/ou la mutualisation des moyens avec la CCRC, se traduit à terme par une baisse de charges au niveau communal, elles seront reportées à l'échelon intercommunal. En outre, si tout est transféré à la CCRC, quel sera le rôle de la commune ?

Concernant les investissements, là aussi, plusieurs reproches :

- Au vu de tout ce qui a déjà été réalisé ces dernières années, y a-t-il réellement besoin d'investir ?
- Si la nouvelle équipe se targue de sa volonté à rechercher des partenaires pour le financement de ses projets, l'ancienne municipalité s'y employait aussi,
- Beaucoup d'études sont lancées mais sans aucune stratégie à plus ou moins court terme.

Pour conclure, elle rappelle que dans le cadre de sa campagne électorale, la majorité avait promis aux Saint-Pérollais un « grand élan », mais elle leur met un « grand coup de frein ».

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler et invitent ceux qui le souhaitent à prendre la parole.

Outre les raisons évidentes pour lesquelles la commune a fait le choix d'adhérer à la Mission Locale Agglomération et Territoire du Grand Valentinois, **Olivier AMRANE** rappelle à **Valérie MALAVIEILLE** le coût des services de la Mission Locale Nord Ardèche, lui demandant par ailleurs, d'indiquer le nom du propriétaire auquel la ville louait les bureaux qui lui étaient précédemment mis à disposition (elle riposte au motif qu'il s'agit d'attaques personnelles).

Concernant la politique sociale, il poursuit en lui rappelant ses absences systématiques au CCAS. Il revient également sur la convention signée avec la Poste, précisant à nouveau qu'il s'agit d'une expérimentation qui sera suivie ou non d'actions ultérieures, selon les besoins recensés.

Il cite ensuite les réalisations opérées en 2014 : l'extension du relais alimentaire, l'opération rafraichissante ou encore la semaine bleue.

**Céline HART** intervient sur la politique Jeunesse et Affaires Scolaires indiquant que les écoles sont une priorité pour la commune et que dès 2014 des investissements y ont été réalisés (matériel informatique, vidéo projecteurs notamment) et d'autres le seront en 2015.

La réforme des rythmes scolaires, subie et non choisie, a certes donné lieu à une concertation préalable par l'ancienne équipe municipale sur les horaires mais que sa mise en œuvre a été entièrement diligentée par les nouveaux élus et les résultats sont plutôt satisfaisants malgré des délais très courts.

**Sandrine PETIT** explique à son tour que deux jeunes ont été recrutés dans le cadre de leur cursus scolaire (contrats d'alternance et d'apprentissage) pour être affectés au CLSH et cette action s'inscrit dans le développement de la politique Jeunesse. Ce n'est pas la seule :

- Ouverture du CLSH le mercredi après-midi et la dernière semaine d'août,
- Réalisation d'un diagnostic de territoire (ayant fait ressortir que rien n'avait été jusque-là réalisé pour les 11-17 ans),
- Renforcement du CLSH avec l'affectation d'une secrétaire à 90 % et, à terme, par la pérennisation du poste à mi-temps de la jeune stagiaire,
- La réhabilitation de l'ancienne bibliothèque pour disposer d'un espace dédié au service Jeunesse, Sport et Animations.

Enfin, elle précise que ces points ont tous été évoqués en commission et comité Jeunesse, l'opposition était systématiquement absente.

**Jacques SAUREL** apporte une précision quant au montant de l'excédent reporté de l'exercice 2013 en section de fonctionnement. En effet, ce chiffre (1,7 millions) doit tenir compte des reprises de provisions qui, de fait, augmentent subrepticement le résultat 2013.

**Frédéric GERLAND**, pour ce qui est des orientations sportives, évoque les travaux d'entretien indispensables à réaliser, faute d'investissement les années précédentes sur ces équipements devenus vétustes et inadaptés.

Concernant les subventions aux associations, **Antoine LE BELLEC** expose la volonté de les répartir plus intelligemment et à bon escient, indiquant par ailleurs, qu'une subvention n'est pas un dû et que son allocation ne relève pas de l'automatisme.

S'agissant des investissements, **Frédéric JACQUET** rappelle qu'ils sont le moteur de l'économie et source de richesses locales mais la ville ne pourra pas dépenser plus que ce qu'elle n'a. Il évoque le projet des jardins familiaux dans le cadre de la politique de développement durable et dans une démarche d'action solidaire. Il poursuit en s'adressant à l'opposition, dénonçant les acquisitions réalisées dans la Plaine ces dix dernières années, à des prix exorbitants (+ de 3 millions d'euros), pour des terrains qui ne peuvent être valorisés aujourd'hui ni à moyen terme. Il constate qu'il y a eu une ambition trop importante et que la commune le paye aujourd'hui.

**Gérard CHAUVÉAU** réagit à la remarque formulée par François TETARD (« du pain béni ») sur l'opération de lotissement le Buis, l'invitant à se joindre à lui les mercredis matins sur les réunions de chantier. Il s'apercevrait alors que nombre de problèmes restent à régler. Par ailleurs, l'arrêt des travaux en 2014 sur les berges du Mialan n'était pas du fait de la nouvelle équipe mais bien de l'ancienne municipalité.

Sur l'aspect accessibilité, déplacement et mobilité, **Agnès QUENTIN-NODIN** explique que les actions telles que la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée ou encore le lancement d'une étude de circulation seront mises en œuvre dès cette année pour rattraper le retard accumulé jusqu'alors.

**Matthieu LE GALL** lui revient sur le volet emploi, économie. Il précise que la Mission Locale Agglomération et Territoire du Grand Valentinois assurera sa première permanence en mairie dès la semaine prochaine et rappelle la création en octobre 2014 d'un service qui n'existait pas jusqu'à présent : l'Espace Emploi Entreprise avec un agent à mi-temps.

**Valérie MALAVIEILLE** reprend la parole, rétorquant qu'elle a obtenu des réponses à des questions qu'elle n'avait pas posées.



*Jacques DUBAY souhaite conclure le débat en s'adressant tout d'abord à François TETARD. Sur le point relatif à la fiscalité qu'il a évoqué, il est précisé qu'au niveau communal elle relève des ménages, tandis qu'à l'échelon intercommunal la fiscalité est pour l'essentiel celle des entreprises. Puis il souhaite répondre à Valérie MALAVIEILLE. Il lui rappelle tout d'abord qu'en tant que première adjointe sortante elle est responsable de la situation financière héritée de l'ancienne équipe municipale. Elle était parfaitement au courant des difficultés mais a systématiquement voté les différents budgets.*

*Il lui fait également remarquer qu'elle ne s'est jamais opposée aux acquisitions immobilières dans la Plaine alors qu'elle connaissait parfaitement les enjeux liés aux différentes lois et aux orientations du SCOT et, qu'aujourd'hui, ces tènements fonciers morcelés, achetés à des prix élevés, ne peuvent être valorisés en tant que tels.*

*Sur les investissements réalisés en 2014, certains s'inscrivent dans la continuité de ceux qui avaient été initiés par la précédente équipe municipale mais les élections ayant eu lieu en mars 2014, soit en cours d'exercice, il pouvait difficilement en être autrement. De plus, il lui rappelle que le budget 2014 a été élaboré et voté par l'ancienne municipalité, dont elle. Les nouveaux élus ont ainsi hérité d'un document budgétaire qui n'était pas de leur fait. Leurs marges de manœuvre étaient très limitées.*

*En outre, la nouvelle équipe ne s'inscrit pas dans une critique systématique. Si de bonnes choses ont été faites, elles sont évidemment poursuivies.*

*Les investissements envisagés sur la durée du mandat, il insiste, le seront selon les possibilités et les moyens de la ville ; les incertitudes quant à l'évolution des charges financières sont prégnantes et reste le problème de la résorption de la dette.*

*Malgré les excédents dont Valérie MALAVIEILLE se vante, le budget 2015 ne s'équilibre pas, et il lui propose, si elle n'a pas saisi l'ampleur des difficultés, de se rendre avec elle chez le Trésorier Public pour qu'il lui explique et qu'elle comprenne la situation financière de la ville. Actuellement, le fonctionnement ne dégage pas d'excédents, ce qui ne permet pas d'investir. Le budget est plombé par les charges financières et Monsieur DUBAY lui rappelle que ce sont eux qui ont souscrits ces prêts et qu'il est malvenu de donner des leçons.*

*Si la commune se recentre sur ses missions essentielles, c'est parce qu'elle n'a pas le choix. Compte tenu des finances, la gestion courante, la qualité des services et l'entretien du patrimoine seront les priorités.*

*Sur le manque d'ambitions des perspectives qu'elle remarque, il lui rappelle que le programme sur lequel la nouvelle équipe municipale a été élue a reçu 75 % des suffrages exprimés et qu'il se retrouve pleinement dans le document. Elle s'est engagée à préserver la qualité et le cadre de vie des Saint-Pérollais et, au travers des actions déjà mises en œuvre, des reproches récurrents sont faits à l'égard de l'ancienne municipalité, notamment quant aux projets inconsiderés en matière de développement urbain ou encore à l'absence totale de concertation avec la population. Il rappelle également que contrairement à eux, ils n'ont pas fait des promesses intenables sur les équipements sportifs notamment. Les habitants n'ont pas été dupes.*

*Sur l'importance de la CCRC, Monsieur le Maire insiste à nouveau sur son rôle essentiel. C'est grâce à une vision commune et partagée que de nombreux projets pourront être mis en œuvre. Ce serait une grave erreur de ne pas le mentionner. Il n'est pas question de tout déléguer, mais de travailler ensemble, en bonne intelligence.*

*Concernant la politique culturelle et son financement par le budget général de la commune, Monsieur le Maire précise que la volonté est de clarifier la situation, de maîtriser les dépenses et de ne pas reconduire des évènements avec des frais de communication excessifs comme ce fut le cas pour l'opération du « championnat du monde de la caillette ! ».*

*Sur le support du Débat d'Orientations Budgétaires présenté, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est d'une qualité et d'une teneur autres que celles des DOB établis les années antérieures, dénués de tout argument (faiblesse relevée par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport) et propose là aussi à Madame MALAVIEILLE de la rencontrer pour qu'ils les comparent ensemble.*

*Enfin, s'agissant de la précision des chiffres portés dans l'analyse financière du DOB, il est indiqué que le détail par chapitre sera repris lors du vote du Compte Administratif (CA) 2014. Le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2015 est en préalable obligatoire au vote du budget et constitue une étape distincte de celle de l'approbation du CA 2014.*

### **DELIBERATION N° 12-2015 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire, de Stéphanie FORT et Jacques SAUREL, Conseillers délégués aux finances,

Vu l'avis de la commission Finances et Budget réunie le lundi 16 février 2015,

Le conseil municipal :

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015.

### **N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> MARS 2015**

### **DELIBERATION N° 13-2015 :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs 2014, annexé au budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de modifier comme suit le tableau des effectifs :

• **en créant à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015 :**

- Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

• **en supprimant à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015 :**

- Un poste de rédacteur à temps complet,

**N° 4 – CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « CULTURE ET ANIMATIONS »****DELIBERATION N° 14-2015 :**

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, prévoyant que le Maire et ses Adjoints sont membres de droit des dites commissions,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, eu égard à la volonté de la ville de développer une politique culturelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de créer une commission « Culture et Animations »,
- désigne les conseillers municipaux ci-après pour y siéger :
  - Dominique DUPRE,
  - Frédéric GERLAND,
  - Sandrine PETIT,
  - Florian GIRAUD,
  - Mireille METTRA,
  - Christel GACHE,
  - Agnès QUENTIN-NODIN,
  - Marie-Hélène PRADON,
  - Anne VAN DE VOORT,
  - Valérie MALAVIEILLE (titulaire) et François TETARD (suppléant).

**N° 5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire explique que la commune a été contactée par SNCF Réseau (ex Réseau Ferré de France) pour l'informer d'une réflexion en cours quant à la requalification de la friche ferroviaire, au droit de la rue Pierre et Marie Curie. Le tènement considéré pourrait être affecté à une opération immobilière éligible aux dispositions de la loi Duflot.

- Est évoquée une rencontre qui a eu lieu avec le Président de l'association PARFER (Pour l'Alternative Raisonnée Ferroviaire – les Elus Riverains), Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire de Ternay. Dans le cadre du développement du fret ferroviaire, les communes de Guilhaud-Granges et Saint-Péray pourraient adhérer à ce collectif. Une rencontre sera programmée avec les élus de la CCRC dans les semaines à venir.

- Quelques dates à retenir :

- \* le carnaval : samedi 28 février 2015 à partir de 14 heures,
- \* le prochain conseil municipal : jeudi 9 avril 2015 à 20 heures.



Enfin la liste de toutes les décisions du Maire, prises depuis le conseil du 29 janvier 2015, a été communiquée comme prévu à l'assemblée.

La séance prend fin à 21 h 50.

Le Secrétaire de séance,

Olivier AMRANE.



Le Maire,

Jacques DUBAY.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	/	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/15
2	12-2015	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015
3	13-2015	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> MARS 2015
4	14-2015	CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « CULTURE ET ANIMATIONS »
5	/	QUESTIONS DIVERSES



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle ; elle doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de présenter les orientations envisagées pour l'élaboration du Budget Primitif.

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FEVRIER 2015

# SOMMAIRE

## **I – L'environnement économique et budgétaire**

- 1 – La conjoncture internationale et nationale
- 2 – L'impact pour les collectivités
- 3 – La situation locale

## **II – Rétrospective de l'année 2014**

- 1 – Le budget général
  - 1 – La section de fonctionnement
    - 1-1 Les recettes
    - 1-2 Les dépenses
  - 2 – La section d'investissement
    - 2-1 Les recettes
    - 2-2 Les dépenses
    - 2-3 Analyse des indicateurs
    - 2.4 Le poids de la dette
- 2 – Les budgets annexes
  - 1 - Budget annexe de la Maladière
  - 2 - Budget annexe de Marelle I
  - 3 - Budget annexe de Marelle II
- 3 – La SEMSPAD

## **III – Prospective pour l'année 2015**

- 1- Budget général
  - 1 Les orientations en matière de de fonctionnement
  - 2 Les orientations en matière d'investissement
- 2- Budgets annexes
  - 1- Budget annexe de la Maladière
  - 2- Budget annexe la Marelle I
  - 3- Budget annexe de Marelle II
- 3- SEMSPAD

# L'ENVIRONNEMENT BUDGÉTAIRE

## La conjoncture internationale et nationale

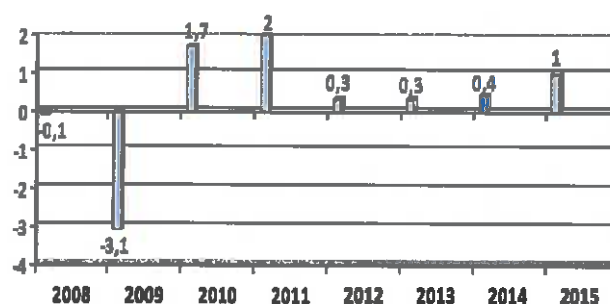
La situation économique mondiale n'a pas montré d'amélioration pendant l'été. Les États-Unis et les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) restent les pays qui résistent le mieux avec une croissance qui reste dynamique (autour d'un taux moyen de 6,5% cette décennie).

La croissance de la zone euro est en retrait et les perspectives à court terme restent pessimistes. La France, comme l'ensemble de ses homologues européens, traverse une période de croissance très faible depuis la crise de la zone euro de l'automne 2011.

Selon les éléments du cadrage économique du projet de Loi de Finance 2015, après 0,3 % en 2012 et 2013, 0,4 % en 2014, la perspective de croissance serait de 1 % en 2015.

La prévision 2015 a été revue à la baisse en raison des effets cumulés de la situation particulièrement dégradée de l'investissement des ménages en matière de logement, et de la poursuite de la hausse du chômage (10,4 % au 3ème trimestre 2014), incitant à la prudence et à l'épargne, mais aussi de la faiblesse prolongée de l'investissement des entreprises.

Evolution du PIB, en %



Le contexte macro-économique est également caractérisé par une inflation faible, estimée à 0,5 en 2014 et à 0,9 % en 2015. Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques.

### **Quelques facteurs exogènes pourraient toutefois avoir un impact positif sur la croissance nationale**

Le premier est la dépréciation de l'euro qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises à l'étranger et contribuer au rééquilibrage de la balance commerciale.

Le deuxième est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et pourrait apporter un soutien à l'activité.

Quant au déficit public, après le dérapage en 2014 (4,4 % du PIB) le Gouvernement a annoncé un taux estimé à 4,3% du PIB en 2015 qui repose sur un programme d'économies des dépenses de 21 milliards d'euros, indispensable pour poursuivre l'assainissement des finances publiques, et une légère baisse des prélèvements obligatoires (44,6 % du PIB en 2015 contre 44,7 % en 2014).

Notons que la dette publique a dépassé pour la première fois la barre symbolique des 2000 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2014, soit deux fois plus qu'il y a dix ans.

Le plan d'économies annoncé pour 2015 de 21 milliards d'euros reposera sur la mobilisation de l'ensemble des secteurs des finances publiques : Etat, collectivités locales, protection sociale.

### **Zoom sur : l'évolution du taux de change**

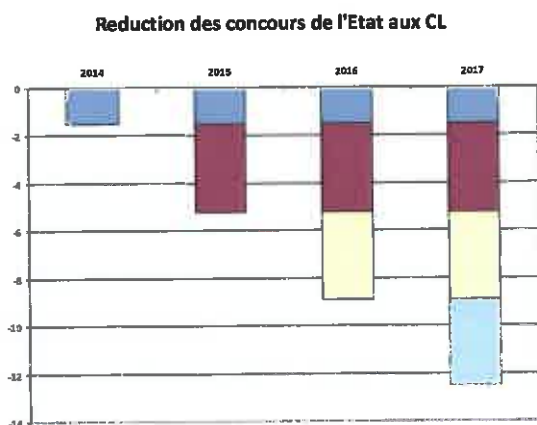
La forte hausse du franc suisse observée début 2015, liée à la décision de la Banque Nationale Suisse d'abandonner le taux plafond de sa devise face à la monnaie unique, pourrait engendrer de lourdes conséquences pour les finances des collectivités ayant contracté des prêts indexés sur la parité euro/franc suisse et/ou libellés en franc suisse.

## L'impact pour les collectivités locales

La participation prévue des collectivités locales au plan d'économies 2015-2017 est de 11 milliards d'euros, avec une baisse de 3,7 milliards d'euros dès 2015.

Pour mémoire, en 2014, une première baisse de 1,5 milliards d'euros a déjà été mise en place, soit une diminution globale de 12,5 milliards d'euros.

La clé de répartition de cette baisse des dotations aux collectivités locales sera basée, comme en 2014, sur les recettes réelles de fonctionnement :



- - 2,1 milliards d'euros pour le bloc communal (70% de l'effort pour les communes, 30% pour les intercommunalités),
- - 1,1 milliards d'euros pour les départements,
- - 451 millions d'euros pour les régions.

Le projet de Loi de Finances 2015 prévoit en revanche une progression des dispositifs de péréquation de :

- 78 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- 10 millions d'euros pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Le relèvement du taux du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), de 15,761% à 16,404% pour les dépenses d'investissement réalisées en 2015 l'est du fait de l'augmentation de 19,60% à 20% de la TVA. (NB : pour les collectivités, la TVA payée sur les opérations d'investissement n'est récupérée qu'en partie, au travers du FCTVA, perçu l'année suivant la réalisation des dites opérations).

Quant au fonds d'amorçage relatif à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 90€ par élèves, il est annoncé maintenu pour 2015 et 2016.

### La commune en quelques chiffres :

- Population : chiffres INSEE, au 01/01/2015 :  
Population municipale : 7 311 habitants  
Population comptée à part : 222 habitants  
Population totale : 7 533 habitants
- Ressources fiscales : 547 €/habitant au 1er janvier 2014  
Foyers fiscaux imposables en 2012 : 62,3 %  
Revenu moyen/foyer fiscal en 2012 : 29 794 €
- Emploi-chômage : Taux d'activité : 72,4 %  
Taux de chômage : 8,9 %

### Une situation géographique favorable

La ville de Saint-Péray s'inscrit dans le périmètre de la CCRC (étendu sur 13 communes) à fiscalité professionnelle unique.

A proximité immédiate de l'agglomération valentinoise, elle bénéficie de nombreux atouts, de par son patrimoine naturel, ses équipements, ses services à la population et par la dynamique du commerce local et du milieu associatif, attirant chaque année de nouveaux habitants.



Comme l'ensemble des collectivités locales, Saint-Péray observe un recul de ses dotations.

- La DGF est passée de 1,160 millions d'euros en 2012, à 1,118 millions en 2014
- La DSR progresse de 0,115 millions d'euros en 2012, à 0,144 millions d'euros en 2014.
- La DNP diminue constamment : 0,202 millions d'euros en 2012, 0,161 millions d'euros en 2014

La fiscalité directe locale est largement mobilisée avec des taux communaux élevés, supérieurs aux taux nationaux et, par conséquent, les marges de manœuvre ne sauraient être recherchées au niveau des produits fiscaux.

	2011	2012	2013	2014	Euros/hab. 2013	Moyenne de la strate 2013
<b>Bases nettes (K€)</b>						
TH	8424	8773	9023	9225	1198	1392
FB	7460	7703	7915	8116	1051	1400
FNB	70	74	75	76	10	10
<b>Taux</b>						
TH	18,75%	18,75%	18,75%	18,75%		11,88%
FB	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%		19,26%
FNB	76,72%	76,72%	76,72%	76,72%		49,05%
<b>Produit</b>						
TH	1580	1645	1692	1730	225	165
FB	1675	1730	1778	1823	236	270
FNB	54	57	58	58	8	5
<b>Total</b>	<b>3309</b>	<b>3432</b>	<b>3528</b>	<b>3610</b>	<b>469</b>	<b>440</b>

La commune bénéficiera cette année encore du fonds d'amorçage de 47.970-€ relatif à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires comme prévu dans le projet de Loi de Finances 2015.

En revanche, une dépense de fonctionnement supplémentaire grèvera le budget 2015. En effet, la Loi ALUR du 24 mars 2014 met fin, au 1er juillet prochain, à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10.000 habitants.

Ainsi, en ce qui nous concerne, depuis le 1er janvier 2015 cette prestation relève de la compétence de la CCRC. Ce service, jusqu'alors gratuit pour la commune, lui sera désormais facturé au nombre de dossiers instruits et la somme est estimée à plus de 30.000-€.

### A retenir

**La commune doit préparer son budget dans un environnement défavorable :**

- poursuite de la baisse des dotations, à un niveau estimé de 100 000€, soit près de 5%
- incertitudes sur le franc suisse, qui peut faire doubler les intérêts d'un emprunt (soit une charge supplémentaire virtuelle de 300 000€).

Cela représente potentiellement 400000€ supplémentaires à financer en 2015, soit par des économies de fonctionnement, soit par des recettes nouvelles

# Rétrospective de l'année 2014

## Le budget général

### 1 – La section de fonctionnement

#### 1-1 Les recettes de fonctionnement

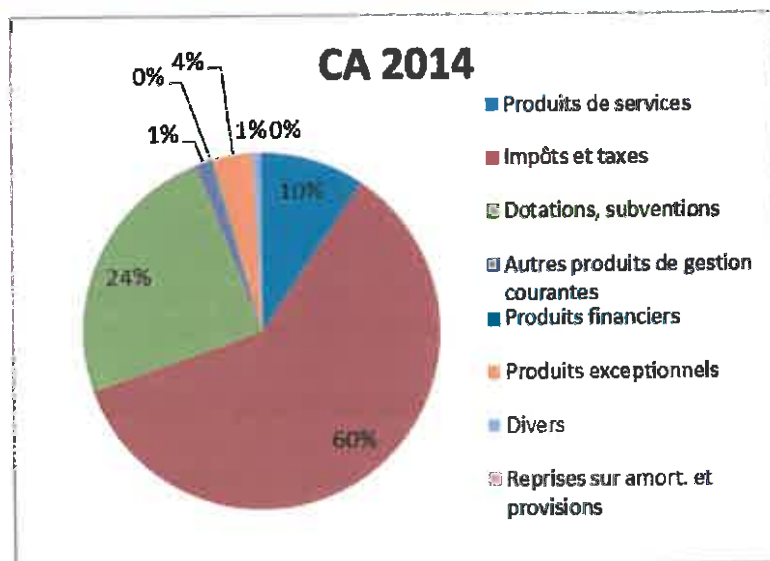
Seuls les produits issus de la fiscalité progressent (+2.96% entre 2013-2014).

Les dotations de l'État sont en recul (-3.32%) et on observe une baisse substantielle des produits exceptionnels (-88.46%).

En effet, le budget principal a bénéficié en 2013 du reversement de l'excédent de recettes du lotissement les Châtaigniers de 318 000€ auquel s'ajoute le « retour d'investissement » d'environ 121 000€ (en plus des produits financiers correspondant aux dividendes pour plus de 92 000€) suite à la dissolution de la SEM Oscar Saint Prix cette même année, ainsi que le produit de la cession du tènement au Leclerc Drive pour plus de 1 126 000€.

Les produits exceptionnels perçus en 2014 proviennent principalement de la vente d'une propriété communale, quartier Marcale, pour 200 000€.

	CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014
Produits de services	610 656	687 096	624 550	651 964
Impôts et taxes	3 926 026	4 005 611	4 054 580	4 124 044
Dotations, subventions	1 712 941	1 733 808	1 684 300	1 676 314
Autres produits de gestion courante	114 978	394 976	88 500	84 442
Produits financiers	31 784	209 507	18 100	18 029
Produits exceptionnels	1 243 044	2 206 714	242 300	254 630
Divers	36 598	64 601	40 000	48 175
Reprises sur amort. et provisions	-	663 031	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 676 028</b>	<b>9 965 345</b>	<b>6 752 330</b>	<b>6 857 599</b>



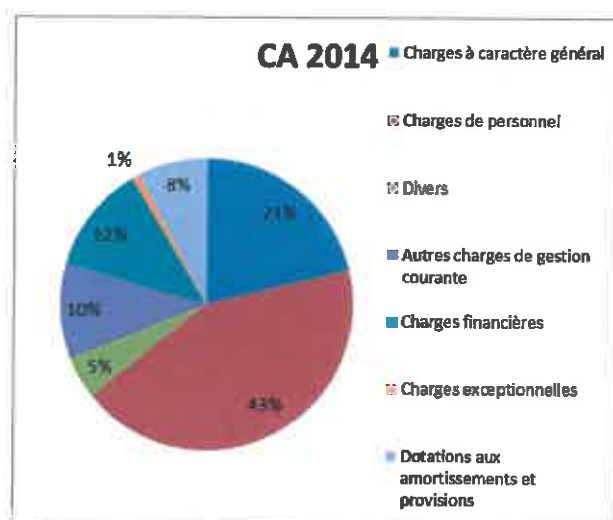
## 1 – 2 Des dépenses de fonctionnement impactées par les charges financières

	CA 2012	CA 2013	M 1 DM 2014	CA 2014
Charges à caractère général	1 648 800	1 689 863	1 783 530	1 582 901
Charges de personnel	2 889 709	2 926 507	3 250 000	3 210 600
Divers	357 587	386 501	355 100	354 066
Autres charges de gestion courante	504 703	529 848	869 831	786 601
Charges financières	695 093	644 476	910 000	900 988
Charges exceptionnelles	4 545	2 733	71 100	68 633
Dotations aux amortissements et provisions	399 142	141 000	628 142	570 000
Dépenses imprévues	0	0	89 615	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 489 578</b>	<b>6 320 948</b>	<b>7 957 318</b>	<b>7 473 808</b>

### Des charges à caractère général bien maîtrisées.

Cette réduction des dépenses a plusieurs explications :

- La volonté affirmée de la nouvelle équipe municipale de réduire les frais de réceptions, fêtes et cérémonies (-18% par rapport au CA 2013, soit plus de 10 500€ d'économies) ;
- La dénonciation des contrats en cours concernant :
  - La communication (-58% par rapport au CA 2013, soit plus de 14 000€ d'économies),
  - Le conseil juridique (-54% de frais de contentieux par rapport au CA 2013, soit une diminution de presque 40 000€).
- Les économies d'énergies (gaz, électricité) réalisées sur les bâtiments communaux grâce à des températures hivernales et automnales clémentes.



### La maîtrise des frais de personnel

Les frais de personnel ont relativement été contenus malgré les charges nouvelles liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (soit plus de 24 000 euros supplémentaires de rémunération, sachant cependant qu'une partie est couverte par le fonds d'amorçage créé à cet effet). Il est précisé que plusieurs mouvements de personnel ont été opérés sur l'exercice et que certains emplois n'ont pas été renouvelés (Elisabeth Mounier, ancienne Directrice des Services Techniques, devenue Directrice Générale des Services n'a pas été remplacée dans ses précédentes fonctions. Jonathan Valentin, muté dans une autre collectivité en septembre dernier, n'est pas remplacé à l'Administration Générale).

En outre, les effectifs sollicités pour les fêtes et réceptions, ainsi que pour le déroulement des élections ont été réduits de plus de la moitié.

L'enveloppe relative aux charges de personnel a par ailleurs été augmentée entre 2013 et 2014 du fait de la réintégration de 3 agents de la CCRC dans les effectifs de la ville, étant précisé toutefois que cette dépense réelle (de l'ordre de 111 000€) est déduite de l'attribution de compensation versée à la CCRC.

### ***Des charges supplémentaires ont impacté le budget en cours d'exercice.***

- Une dépense de 66 000€ est venue grever le budget en raison de l'annulation d'un titre de recette émis en 2012. Elle concerne une participation pour non réalisation d'aires de stationnement, mise en recouvrement auprès d'une tierce personne mais annulée par le Tribunal Administratif
- La création du budget annexe, pour l'aménagement de la zone à vocation d'activités économiques dite de Marelle II, faisait apparaître un solde déficitaire de plus de 300 000€ au 31 décembre 2013 que la commune a dû combler par le biais d'une subvention d'équilibre à hauteur de 305 850,91€, versée du budget général au budget annexe.

### ***L'explosion des charges financières***

Les provisions pour pallier les risques d'augmentation des taux des prêts souscrits en francs suisses avaient été insuffisamment constituées en début d'année 2014, avec seulement 250 000 euros. Cette provision a toutefois dû être portée à 570 000€ en raison de la perte de change latente au 31 décembre 2014 pour les emprunts libellés en franc suisse.

***Il est ici rappelé que les provisions inscrites sur le BP 2013 pour 663 000€ ont été reprises en intégralité en fin d'année, diminuant ainsi d'autant le montant des dépenses et augmentant de façon totalement artificielle le résultat de l'exercice.***

L'échéance annuelle du prêt toxique a été payée au 1er septembre 2014, sur la base d'un taux exorbitant de 13.93% (contre 6.5% en 2013), autrement dit un montant d'intérêt multiplié par plus de deux sur cet exercice, soit :

- 396 063,03€ d'intérêts en 2014 (pour un capital remboursé de 176 213,51€) contre
- 195 904,92€ d'intérêts en 2013 (pour un capital remboursé de 167 822,39€).

### **A retenir**

**Malgré un contexte difficile, la commune a su «maîtriser» ses dépenses de fonctionnement et les contenir dans le BP 2014.**

**Les charges financières, avec plus de 900 000€ en 2014, et l'augmentation des provisions liées au risque de change pèsent cependant lourdement dans les comptes de la commune qui sont structurellement déficitaires (6,9millions de recettes, 7,5millions de dépenses).**

**Les charges de personnel et celles à caractère général de la mairie ont été relativement contenues et permettent de compenser la baisse des dotations de l'État et des produits exceptionnels liés aux opérations immobilières.**



## 2- La section d'investissement

### 2-1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont nettement diminué par rapport à celles de 2013, en raison notamment de la baisse des dotations de l'État mais aussi et surtout d'une perception moindre de produits issus de la Taxe d'Aménagement et de participations diverses (PVR, PAE).

	CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014
Produits de cessions	-	-	155 200	-
Dotations, fonds divers	690 859	868 144	375 864	381 329
PAE Marcalé	30 340	234 924	201 000	169 913
PVR de la Tour - Quartier Gachet	8 551	12 741	2 200	4 323
Avenue Victor Tassinari	26 909	-	-	-
PAE Tourtousse	-	861 313	20 000	17 606
Rue de la République	19 233	90 000	-	-
Subventions d'investissement	254 822	538 366	113 670	54 048
PVR Chemin des Champs	-	38 764	-	-
Aménagement bords du Mialan	-	23 344	51 600	32 893
Emprunts et dettes	1 000 945	-	-	2 294
Immobilisations incorporelles	-	44 729	-	-
Autres immobilisations financières	182 717	166 627	149 000	149 485
Opérations sous mandat	-	10 527	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 214 375</b>	<b>2 889 280</b>	<b>1 068 534</b>	<b>811 891</b>

### 2-2 Les dépenses d'investissement

Eu égard aux montants inscrits au BP 2014, seule une partie des dépenses d'investissement a été réalisée. En effet en raison du contexte électoral et des résultats du scrutin de mars 2014, les opérations d'investissement les plus importantes ont été reportées.

#### **A retenir**

**La section investissement a connu d'importants décalages par rapport au BP2014.**

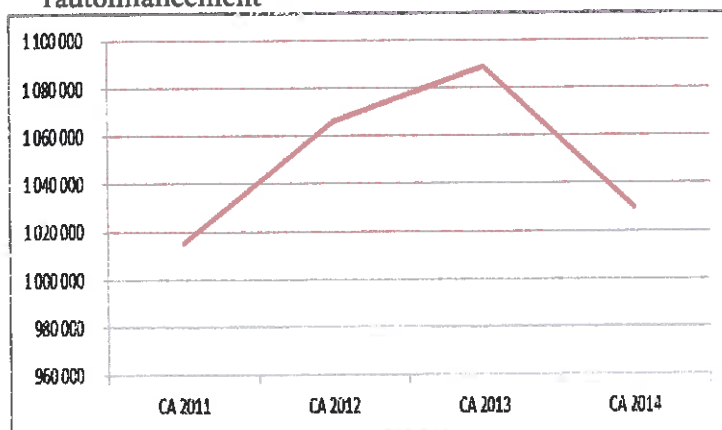
**Sur les près de 3,7millions d'€ inscrits au budget, à peine 1,3 ont été réalisés. Dans le même temps, les recettes ne sont «que» de 250 000€ inférieures aux prévisions. Cela limite clairement le déséquilibre déficitaire.**

	CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014
Maison des associations - CEP	3 515,95	6 904,16	9 000,00	3 818,55
Extension d'apartier	18 218,67	1 184,04	46 990,00	5 537,48
Avenue L.F.D. - Route de Toulon	-	43 559,95	20 000,00	-
Halte Garderie	-	938,86	2 000,00	-
Bureau Police Municipale - Ancien de l'Éclaircie	332 584,04	1 710,28	73 500,00	10 958,47
Temple	6 484,71	-	-	-
PAE La Plaine	37 064,80	-	-	-
Équipements sportifs	47 207,37	9 136,09	156 000,00	5 640,00
Écoles	15 775,48	32 449,14	55 550,00	53 312,84
Parc Marcalé	108 254,90	-	-	-
PAE Tourtousse	45 139,68	388 332,76	395 500,00	376 952,91
Rue de la République	86 111,69	-	22 450,00	-
PVR Chemin des Champs	11 402,67	24 425,38	51 900,00	50 946,94
Aménagement des bords du Mialan	-	137 337,37	404 000,00	300 696,24
Chemin du Rhône à Minzezon	-	-	30 000,00	-
Emprunts et dettes	868 336,72	952 909,41	990 000,00	972 185,90
Immobilisations incorporelles	38 726,48	828,23	2 100,00	-
Subventions équipements versées	392 514,95	48 925,35	157 960,00	51 943,95
Immobilisations incorporelles	1 066 904,18	417 617,11	483 318,00	336 841,82
Immobilisations en cours	318 515,40	1 641 835,83	820 509,00	119 868,68
Participation et créances	-	93 125,00	155,00	152,50
Opérations sous-mandat	-	10 527,48	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 386 757</b>	<b>3 811 726</b>	<b>3 670 872</b>	<b>2 288 856</b>

## 2-3 – Analyse des indicateurs

### Un Excédent Brut de Fonctionnement qui reste insuffisant...

L'EBF reflète la marge dégagée chaque année sur le fonctionnement courant de la collectivité et traduit le montant disponible pour faire face à la charge de la dette, ainsi qu'aux éléments exceptionnels et à l'autofinancement

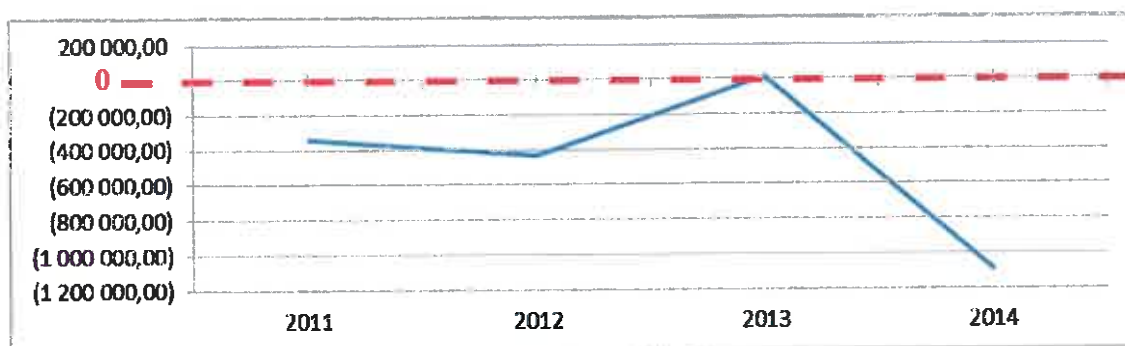


#### Zoom sur : le niveau de l'EBF

Sans faire de raccourci, on peut avancer que le niveau d'EBF conditionne l'endettement qui sera supportable par la commune et par là même sa capacité d'investissement.

Si on retire les charges financières de cet EBF (environ 900 000€), le résultat est déjà proche de 0. La commune n'a donc pas les moyens de dégager de l'autofinancement pour rembourser le capital des emprunts.

... et qui se traduit par une CAF (capacité d'autofinancement) négative



## 2.4 Le poids de la dette

Les quelques chiffres suivants témoignent du poids croissant de la dette dans les finances de la commune et notamment des charges financières.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Encours dette au 31/12/N	17 295 500	17 476 960	16 419 549	14 955 095
Capital des emprunts	747 813	868 230	951 760	971 608
Intérêts de la dette	565 308	664 328	615 334	794 918
Annuité	1 313 121	1 532 559	1 567 094	1 766 526
Taux d'endettement (encours dette / recettes réelles de fonctionnement)	2,42	2,28	1,65	2,18

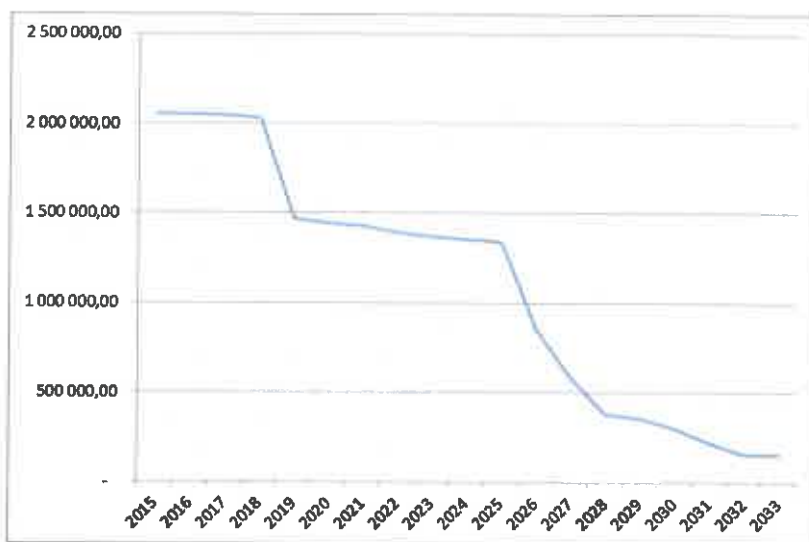
Le taux d'endettement est un indicateur théorique qui exprime le nombre d'années que mettrait la commune pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources.

En 2014, les annuités de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement représentent 25%. Elles n'avaient jamais pesé plus de 20% (15% en 2013) et ce phénomène s'explique à la fois par l'augmentation de l'annuité (+ 200 000€ depuis 2013) et une baisse des recettes (3 millions).

Malgré le fait que la commune n'ait pas contracté de prêt depuis deux ans, le capital restant dû augmente. Les emprunts libellés en francs suisses expliquent cette hausse.



### Évolution de l'annuité des emprunts en euros de 2015 à 2033



*Cette prospective sur la dette tient compte du niveau actuel du franc suisse.*

*Ce n'est qu'en 2019 que le montant global se réduit, avec l'arrêt du taux indexé sur le rapport €/CHF pour le prêt «structuré».*

*Ce n'est qu'en 2025 que plusieurs prêts arrivent à échéance et permettent de revenir à des niveaux d'endettement plus acceptables.*

Il ressort de cet état des lieux de la dette une **épargne nette négative depuis plusieurs années**, en raison de la hausse du volume des investissements sur le précédent mandat et de l'augmentation concomitante de l'annuité de la dette sur une période particulièrement longue.

En 2013, le niveau de l'en-cours de la dette est ainsi de **plus de 2 300€ par habitant** (contre une moyenne de la strate de 881€ par habitant), **soit une annuité de 200€ par habitant** (contre une moyenne de la strate de 110€ par habitant) et la capacité de désendettement se situe autour de 43 ans, contre une durée raisonnable de 7 à 8 ans.

Le niveau d'endettement excessif demeure, de surcroît, soumis à des facteurs de risques exogènes. Ainsi en est-il de l'emprunt dit « structuré » dont le taux est indexé sur la parité euro/franc suisse et pour lequel l'échéance versée au 1er Septembre 2014 l'était sur la base d'un taux de plus de 13%.

Le fonds de soutien créé par les Pouvoirs Publics à destination des collectivités liées par ce type de contrat a été sollicité au printemps dernier par la ville mais l'incertitude reste totale quant au montant escompté. De plus, l'envolée du franc suisse ces dernières semaines ne cesse d'accroître les inquiétudes et de mettre en danger les collectivités, les taux d'intérêts annuels pouvant atteindre jusqu'à 25% du capital restant dû.

#### **Zoom sur : l'avis de la Chambre régionale des Comptes**

Dans son rapport d'observation réalisé sur les exercices 2008 à 2012, elle :

- constate que le financement des investissements est, « particulièrement dépendant de la réussite de la politique d'aménagement de la ville », la promotion immobilière n'étant, toutefois, pas la vocation première d'une collectivité dès lors qu'il n'y a pas de carence de l'initiative privée.
- recommande de constituer des provisions pour perte de change, qu'elle a pu juger insuffisantes par le passé.

Enfin, il est indiqué qu'à l'issue de l'exercice 2010, le Sous-Préfet de Tournon sur Rhône et le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ardèche, avaient alerté la commune et exprimé leurs préoccupations quant à la situation financière de la ville.

Leurs propos ont été réitérés par un autre courrier en date du 19 Février 2013, précisant :

*« L'évolution négative de la dette affecte maintenant de manière critique la capacité d'autofinancement nette communale... Dans ces conditions, le désendettement de la commune nous paraît donc plus que jamais devoir être un objectif prioritaire. Il passera aussi par une priorisation des dépenses, tout d'abord, bien sûr, en matière d'investissement, et par une augmentation des recettes ... ».*

Quant à l'audit réalisé au printemps dernier, sur la période 2008-2013, il en ressort que sur l'horizon 2014-2020, la collectivité devra tabler sur un programme d'économie de l'ordre de 20%, ce qui est tout à fait considérable. Compte tenu des efforts à réaliser, les marges seront recherchées dans la limitation des investissements, l'optimisation des produits et la baisse des charges notamment, à terme, par la mutualisation des moyens avec notre structure intercommunale.

### La lecture des «compte de résultats»

Les deux tableaux ci-après reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, en intégrant les résultats reportés de l'année 2013.

Ils illustrent pleinement la structure déficitaire dans la construction du budget de la commune. Malgré les efforts réalisés en fonctionnement et les investissements non réalisés, il a fallu entamer les résultats reportés respectifs. Cela s'explique par l'absence de recettes liées à des ventes de terrains, qui maintenaient «artificiellement» le budget en excédent et cachaient ce déséquilibre structurel.

**Cela pose clairement la question du budget 2015 : comment maintenir un équilibre avec une telle structure budgétaire ?**

#### Fonctionnement

	DEPENSES					RECETTES			
	CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014		CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	Résultats reportés	1 346 683,67 €	573 010,60 €	1 775 515,85 €	1 775 515,85 €
Dépenses réelles	6 496 576,42 €	6 320 946,45 €	7 957 318,15 €	7 473 908,15 €	Recettes réelles	7 676 027,67 €	9 965 344,74 €	6 752 330,15 €	6 457 535,51 €
Dépenses Ordres	1 486 566,48 €	2 501 774,27 €	655 927,85 €	584 132,83 €	Recettes Ordres	66 765,02 €	53 893,83 €	85 400,00 €	73 648,08 €
				3 967 940,66 €					8 706 762,84 €
Excédent prévisionnel : 648 821,85 €									

#### Investissement

	DEPENSES					RECETTES			
	CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014		CA 2012	CA 2013	BP + DM 2014	CA 2014
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	Résultats reportés	268 955,58 €	506 375,72 €	2 031 810,12 €	2 031 810,12 €
Dépenses réelles	3 396 756,69 €	3 811 725,84 €	3 670 872,00 €	2 288 856,28 €	Recettes réelles	2 214 375,39 €	2 889 279,80 €	1 068 534,03 €	811 890,63 €
Dépenses Ordres	66 765,02 €	53 893,83 €	65 400,00 €	73 648,08 €	Recettes Ordres	1 486 566,48 €	2 501 774,27 €	655 927,85 €	584 132,83 €
				2 362 504,36 €					3 427 833,58 €
Excédent prévisionnel : 1 065 329,22									

## Les budgets annexes

### 1 – Budget annexe de la Maladière :

Le budget annexe de la Maladière a été créé par une délibération du conseil municipal du 13 décembre 2012 en vue de l'aménagement de la zone à vocation d'activités économiques la Maladière.

Les travaux de viabilité primaire (de l'ordre de 349 700€) ont été achevés à l'automne 2013 et, sur 14 lots aménagés, un seul a été commercialisé cette même année (pour plus de 283 800€).

Au 31 décembre 2013, le budget annexe faisait donc apparaître un déficit de 700 801,24 € (le coût d'acquisition des terrains de l'opération s'élevant à plus de 634 900€).

Considérant que sur l'exercice 2014 seuls quelques aménagements ont été réalisés pour plus de 25 000€ et que 3 autres lots ont été vendus pour plus de 353 000€, le produit de ces cessions vient combler une partie du déficit pour le ramener au 31 décembre 2014 à hauteur de 372 641,94 €.

### 2 – Budget annexe de Marelle I :

Il a été créé par une délibération du conseil municipal du 7 février 2013, en vue d'aménager la zone à vocation d'activités économiques dites de Marelle I (à l'ouest de la Maladière).

Au 31 décembre 2013, aucun travaux de viabilité n'ayant été entrepris, il faisait apparaître un déficit à hauteur de 319 804,82 € (correspondant au coût d'acquisition des terrains transférés depuis le budget principal).

En 2014, quelques aménagements ont été réalisés (environ 1 400€) pour viabiliser 3 lots, dont un a été vendu cette même année (pour plus de 47 000€), ramenant ainsi le solde déficitaire à 273 562,24 €.

### 3 – Budget annexe de Marelle II :

Ce budget a lui aussi été créé par une délibération du conseil municipal du 7 février 2013 adoptée pour l'aménagement de la zone à vocation d'activités économiques Marelle II, dans le prolongement de celle de Marelle I.

Au 31 décembre 2013, il faisait apparaître un solde déficitaire de 305 850,91 € (coût de l'acquisition foncière transféré depuis le budget principal), équilibré l'année suivante au moyen d'une subvention d'équilibre du budget principal.

A la fin de l'exercice 2014, la situation est inchangée, la commune n'ayant procédé à aucun commencement de travaux liés à cette opération.

## La SEMSPAD

La SEMSPAD (Société d'Économie Mixte Saint-Péray Aménagement Développement), dont la commune détient 73 % du capital, a poursuivi sur l'exercice 2014 l'opération d'aménagement du lotissement le Buis qui lui a été concédée par la ville en 2012.

Les travaux de viabilité (pour plus de 1 290 000€) sont aujourd'hui achevés mais la commercialisation du programme est toujours en cours. Sur 78 lots aménagés, 18 sont affectés à l'habitat social et sur les 60 lots en accession à la propriété, 13 restent à commercialiser.

## PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2015

La situation décrite précédemment oblige la commune à une gestion très rigoureuse. Elle nécessite de la part des élus exemplarité, réalisme et créativité. Toutes les économies possibles seront recherchées, sans affaiblir la qualité des services rendus aux habitants.

### Le budget général

#### 1- Les orientations en matière de fonctionnement

##### 1-1 Des recettes de fonctionnement qui se maintiendront

***La fiscalité : pas de hausse des taux, maintien des abattements***

Malgré les contraintes fortes, les taux d'imposition ne seront pas augmentés, conformément aux engagements pris.

Compte tenu de la loi de Finances 2015, il est possible d'envisager la revalorisation des bases d'imposition de l'ordre de 0,9% pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti. Cela s'ajoute à l'augmentation des logements récemment construits (tant en habitat individuel que collectif) et permet de prévoir une progression globale des produits fiscaux

Taux	St-Péray	Moyenne
TH	18,75%	14,38%
FB	22,46%	20,82%
FNB	76,72%	57,94%

S'agissant des droits de mutation, ils sont à évaluer avec prudence au vu de l'état du marché de l'immobilier. En effet, même si sur Saint-Péray les niveaux de prix restent globalement élevés, le volume des transactions a fluctué ces dernières années (98 en 2013, 102 en 2014).

***Les dotations de l'État continueront à diminuer fortement :***

La DGF et la DNP seront revues à la baisse. Les chiffres varient selon les sources mais vont de -3% minimum par rapport à 2014, soit 75 000€ de DGF à, plus probablement, 110 000€ selon l'AMF, soit 5% de baisse.

***Les produits de service qui resteront stables***

L'enveloppe restera sensiblement équivalente à celle de 2014, aucune augmentation n'ayant été votée sur les montants des redevances et droits divers.

### **A retenir**

**Il est fort probable que le niveau global des recettes soit sensiblement le même qu'en 2014, la baisse des dotations étant comblée par la hausse des produits des taxes locales.**

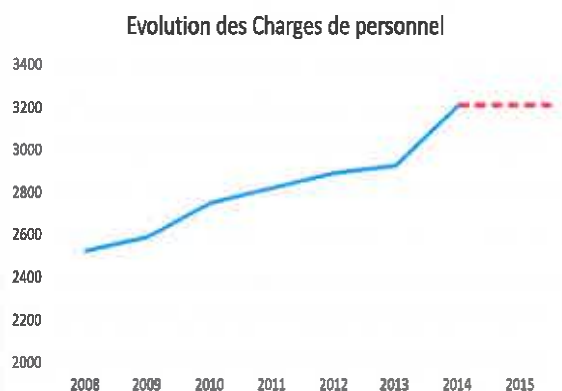
## 1-2 Les dépenses de fonctionnement fortement impactées par les charges financières

*Préambule : les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans un contexte particulièrement contraint où les efforts pour maintenir voire réduire les coûts dans les différents services seront importants. Même en maîtrisant les dépenses à caractère général et celles liées au personnel, l'impact des charges financières pèsera lourd*

*Les frais de personnel seront contenus dans la limite de l'enveloppe 2014.*

Il resteront le **principal poste de dépenses de la commune**. Si la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires engendre, malgré le fonds d'amorçage, une augmentation de la masse salariale, plusieurs départs en retraite auront lieu dans le courant du 1er semestre 2015.

Il n'y aura de remplacement de départ à la retraite ou de création de nouveaux postes que si les besoins sont clairement avérés et, dans tous les cas, à enveloppe constante.



A moyen terme, la courbe des dépenses de personnel pourra évoluer à la baisse grâce à la mise en œuvre du schéma de mutualisation intercommunal, rendu obligatoire par la loi. Après l'ADS (Application du Droit des Sols), d'autres domaines de compétences sont évoqués, notamment, les ressources humaines, le CLSH, la politique jeunesse, la petite enfance, l'école de musique...

Cette mutualisation se traduira à terme par une économie de moyens et donc une diminution des charges de fonctionnement.

Par ailleurs, la volonté de moderniser et de rationaliser le fonctionnement des services municipaux (carte d'achat pour les fournitures et prestations courantes, paiement en ligne pour les usagers) simplifiera les tâches administratives et renforcera l'efficacité des services rendus.

*Les efforts de réduction sur les charge à caractère général seront poursuivis et amplifiés*

Le travail initié par les élus depuis avril 2014 pour réaliser des économies sur le fonctionnement de la mairie sera poursuivi en 2015 ainsi que les années suivantes, notamment autour :

- des économies sur les prestations de copieurs, de téléphonie mobile, renégociation des contrats d'assurances
- du développement des prestations en interne pour la communication
- des réceptions, fêtes et cérémonies, contentieux: poursuivre les réductions amorcées en 2014

L'année 2015 sera la première année pleine où les actions initiées courant 2014 par la nouvelle équipe seront pleinement effectives

- Politique jeunesse: mise en œuvre de la bourse au permis (plafonnée à 6 000€), animation de la politique, nombre de places supplémentaires en crèche
- Culture : création d'un service Culture et Vie Associative et programmation annuelle plus complète. Les actions culturelles seront désormais financées par le budget principal de la ville et non plus au



travers de la subvention précédemment allouée à l'OMAC

- Espace entreprises emploi : renforcement des actions du service en faveur du réseau de nos entreprises et de l'accompagnement des chercheurs d'emploi
- CLSH et Politique associative : pour éviter le recours systématique et coûteux à un prestataire extérieur pour assurer les besoins en déplacements dans le cadre des TAPS et du CLSH, la location de 2 minibus par la ville (pour 4 500€ par an et par véhicule) permettra une économie, le coût supporté par la collectivité étant couvert par des affichages publicitaires. Il sera également mis à disposition des associations moyennant une contribution symbolique couvrant les frais d'entretien des véhicules.

### ***Le poids de la dette : hausse des charges financières et des provisions pour risque de change***

Les charges financières et les provisions liées à la perte de change connaîtront une très forte hausse, au vu du contexte financier exposé ci-avant, et des incertitudes prégnantes relatives aux emprunts souscrits par la ville.

L'une des priorités de l'année 2015 sera de poursuivre les négociations avec la banque détentrice du prêt structuré €/CHF, sachant qu'elles seront difficiles. La situation n'est, en effet, pas favorable aux collectivités et les modalités d'attribution du fonds d'aide de l'État ne sont pas encore déterminées.

A l'heure actuelle, les charges financières peuvent être estimées à 1,2 millions d'€, contre 0,9 millions en 2014.

### ***L'enveloppe globale des subventions sera maintenue.***

Les élus tiennent à souligner le dynamisme de la vie associative de notre commune et son rôle essentiel en ces temps de difficultés économiques et sociales.

Il est retenu le maintien de l'enveloppe globale mais des clés de répartition différentes sont proposées. Les associations bénéficieront toujours d'une part fixe et une enveloppe « appel à projets » sera créée pour soutenir les initiatives nouvelles et/ou ponctuelles des associations.

Le Comité de Jumelage, quant à lui, percevrait une subvention de fonctionnement annuelle de l'ordre de 32 000€, avec laquelle il assurerait le financement de toutes les manifestations liées au jumelage. Ainsi il n'y aurait plus de financements croisés entre le comité et la ville et, de fait, la lisibilité budgétaire serait manifestement améliorée.

Bien entendu, à l'occasion d'événements exceptionnels, (comme pour le 50ème anniversaire du jumelage avec l'Allemagne en 2016) des crédits supplémentaires seraient octroyés.

#### **A retenir**

- **Le volume global des dépenses doit être OBLIGATOIREMENT revu à la hausse mais UNIQUEMENT en raison de l'augmentation des charges financières.**
- **Les ordres de grandeur des autres recettes de fonctionnement ne connaîtront que peu d'évolutions.**
- **La mise en œuvre d'actions nouvelles en faveur des Saint-Pérollais sera possible sans augmentation significative des dépenses (hors charges financières) grâce aux économies réalisées par ailleurs.**



## 2- Les orientations en matière d'investissement

### 1-1 Des recettes d'investissement en partie liées à la capacité d'investir

Outre les recettes d'investissement courantes, qu'il est possible de raisonnablement envisager dans des montants identiques à ceux de 2014, la **priorité sera donnée à la recherche d'autres modes de financement**, notamment à la demande de subventions élargie à l'ensemble des acteurs publics.

Toute réflexion sur un aménagement ou une construction sera préalablement assortie de recherches de partenariats. C'est par exemple le cas pour l'extension de la crèche où des échanges avec la CAF07 permettent d'envisager une prise en charge à hauteur de 40 à 50%.



En outre, dans le cadre de la révision du document de planification urbaine, il se posera la question du devenir et de l'optimisation des terrains acquis par la ville dans le vaste secteur de la Plaine. De nombreuses acquisitions y ont été réalisées ces 15 dernières années à des prix particulièrement élevés (de 6 à 19€ le m<sup>2</sup>) eu égard au niveau des équipements publics presque inexistantes et des directives d'urbanisme supracommunales qui ne laissaient guère entrevoir des possibilités d'urbaniser ces secteurs.

La commune devra, dans la mesure du possible, s'attacher à valoriser ces réserves foncières.

### 1-2- Une adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières

#### 1-2-1 Les orientations générales

Un Débat d'Orientations Budgétaires est à la fois l'occasion de présenter un plan pluriannuel d'investissements, cohérent par rapport aux engagements pris par les élus, et les priorités pour l'année 2015.

L'objectif est de s'inscrire dans une perspective pour tenir compte des nombreux aléas financiers qui peuvent amener à différer ou adapter certains programmes ou investissements.

La montée en puissance de l'intercommunalité est un facteur déterminant dans la programmation budgétaire avec un rôle considérable sur les investissements de voirie ou d'équipements publics.

Le schéma de mutualisation en cours de réalisation permettra à terme des économies significatives, au-delà des dépenses de fonctionnement.

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous. Malgré la conjoncture défavorable, il n'est pas impossible de conjuguer gestion saine des finances locales et réalisation d'un programme d'investissements de bon niveau. Un plan pluriannuel d'investissements en cohérence avec les capacités budgétaires constatées sera proposé.

Le rythme d'investissement des années passées n'est plus soutenable. La Municipalité a donc fait le choix de mieux cibler les investissements pour développer Saint-Péray de façon harmonieuse avec l'assurance que chaque dépense soit justifiée par son efficacité

A l'échelle du mandat, les axes de travail suivants seront mis en œuvre, conformément aux engagements pris pendant la campagne :

**Conserver l'esprit « village »**, notamment par :

- L'entretien du patrimoine, l'aménagement de la commune et la préservation du cadre de vie
- Le lien social, la proximité, la sécurité et les actions solidaires
- des déplacements et des mobilités facilités

**Une vitalité qui profite à tous**, en permettant :

- Le développement économique et touristique
- La mise en œuvre de la politique jeunesse
- la dynamisation des animations et de la culture
- La modernisation des équipements sportifs

**Une gestion efficace et exemplaire de la commune**, en assurant :

- la promotion du développement durable
- l'entretien de la voirie

### 1-2-2 Les priorités 2015

L'entretien du patrimoine de la commune, l'aménagement et le cadre de vie

- Poursuite de l'aménagement de la Rive gauche Mialan : en effet, il était impossible de continuer les aménagements prévus en raison de nombreux contentieux avec les propriétaires. Ces situations ont toutes été réglées à l'amiable et les travaux pourront reprendre. A l'issue de ces travaux, les études se poursuivront pour continuer à terme l'aménagement des berges du Mialan jusqu'au Rhône.
- Aménagement de la place Richard : les travaux d'aménagement sont pris en charge sur le « droit de tirage » de la CCRC, mais la commune accompagnera cet investissement et y proposera des éléments tels que stationnements deux roues et éventuellement des toilettes publiques.
- Travaux école Brémondrières (toiture notamment) : ces travaux se traduiront à terme par des économies de chauffage, le bâtiment connaissant de très importantes déperditions
- Devenir des ateliers techniques municipaux
- Plan Local d'Urbanisme : même si la majeure partie est réalisée par les services de la mairie, générant de très importantes économies, le recours à un bureau spécialisé dans les questions environnementales est indispensable
- Des opérations de logements permettant d'augmenter la part de logements sociaux et ainsi de réduire la contribution de la commune au titre de l'article 55 de la loi SRU.



### Infrastructures (financements commune et CCRC)

Dans le cadre de la CCRC, la commune bénéficie d'un droit de tirage, c'est à dire un montant attribué à chaque commune par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Cela permettra d'envisager les réalisations suivantes :

- Aménagement de la montée de Crussol (jusqu'à Beaugard)
- Entretien des voiries secondaires (écarts, hameaux...) et de Pôle 2000
- Pont Bow string (gare)

D'autres travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe de la CCRC : Lancement de la Déviation, et Sécurisation des voiries suivantes : Chemin des châtaigniers, chemin du Rhône à Monneron (classées voiries communautaires)



### La politique jeunesse

La mise en œuvre de la politique jeunesse repose pour une large part sur des dépenses de fonctionnement. Mais deux opérations importantes sont prévues :

- la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque, en plein de cœur de ville, pour y déployer un important pôle jeunesse mais aussi associatif et culturel.
- l'extension de la crèche, qui permet la création de quatre places supplémentaires. Cela reste insuffisant pour répondre aux très nombreuses demandes mais la configuration du bâtiment ne permet pas d'envisager davantage

### La mobilité et les déplacements

- réalisation d'une étude déplacements et modes doux : il s'agira d'étudier le fonctionnement global de la commune ainsi que certains zooms sur des quartiers pour proposer des aménagements
- la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée : au-delà de l'obligation légale, la mise en accessibilité des espaces publics de la commune et de ses bâtiments publics

### Le développement économique et touristique

- Intervention Epora : la commune a mandaté cet établissement foncier pour réaliser un étude dont l'un des objectifs est la production de foncier à destination de l'activité économique et la réhabilitation de friches. Grâce à ce partenariat, le montant est plafonné à 20% du coût total de l'étude, lui même limité à 30 000€
- Etudes sur la Fruitcoop

### La modernisation des équipements sportifs

- des besoins se font sentir sur la modernisation des terrains de tennis (éclairage, qualité des courts) auxquels il sera possible d'apporter des réponses rapidement
- l'entretien des terrains de foot et notamment leur sablage permettront de prolonger leur durée de vie

### La promotion du développement durable

- l'aménagement de jardins partagés
- Étude thermique sur les bâtiments communaux et économies d'énergie (dans l'éclairage publics notamment)
- réflexion sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques



### Les acquisitions foncières :

Malgré la conjoncture, la commune doit prévoir une enveloppe pour d'éventuelles opportunités d'acquisitions, comme celle du tènement d'Eliacoop, avenue Gross Umstadt, coopérative avec laquelle plusieurs discussions ont déjà été échangées avec la ville.

#### **A retenir**

- Le volume global des investissements constatés jusqu'en 2013 ne peut être maintenu. La baisse entamée en 2014 sera confirmée en 2015
- Les investissements obligatoires, ceux permettant l'entretien et la valorisation du patrimoine de la commune, seront maintenus
- Les investissements «nouveaux» sont priorisés et s'inscrivent dans un plan pluriannuel
- L'affirmation de l'intercommunalité (moins impactée par la baisse des dotations) permettra le développement de projets dans de nombreux domaines (tourisme, économie, voirie et infrastructures...)

## Les budgets annexes

### 1-Budget annexe de La Maladière

La commune poursuivra la commercialisation des lots restants à acquérir sur cette opération. Ce début d'année 2015, 4 compromis de vente sont en cours et 6 lots attendent preneurs.

Les travaux de finition (estimés à plus de 183 000€) devront être réalisés dans les prochains mois et, selon l'état d'avancement des cessions de terrains, le déficit observé au 31 décembre 2014 (de plus de 370 000€) pourrait être absorbé sur cet exercice.

L'excédent réalisé serait alors versé au budget principal à l'issue du programme.

### 2-Budget annexe de Marelle I

A l'extrémité Sud Est de la zone, 3 lots ont été viabilisés courant 2014. Un premier a été vendu ; un second fait l'objet d'un compromis et le troisième reste à commercialiser. En revanche, pour ce qui est de la poursuite de l'aménagement du secteur considéré, les orientations seront adoptées au vu des conclusions de l'étude qui sera produite par EPORA.

### 3-Budget annexe de Marelle II

Sur cet exercice, la ville s'attachera à valoriser ce tènement par le détachement d'un premier lot à destination d'une activité économique.

### SEMSPAD

Les travaux de finition de l'opération du Buis étant terminés, la SEMSPAD poursuivra sur 2015 la vente des 13 lots restant à commercialiser.